



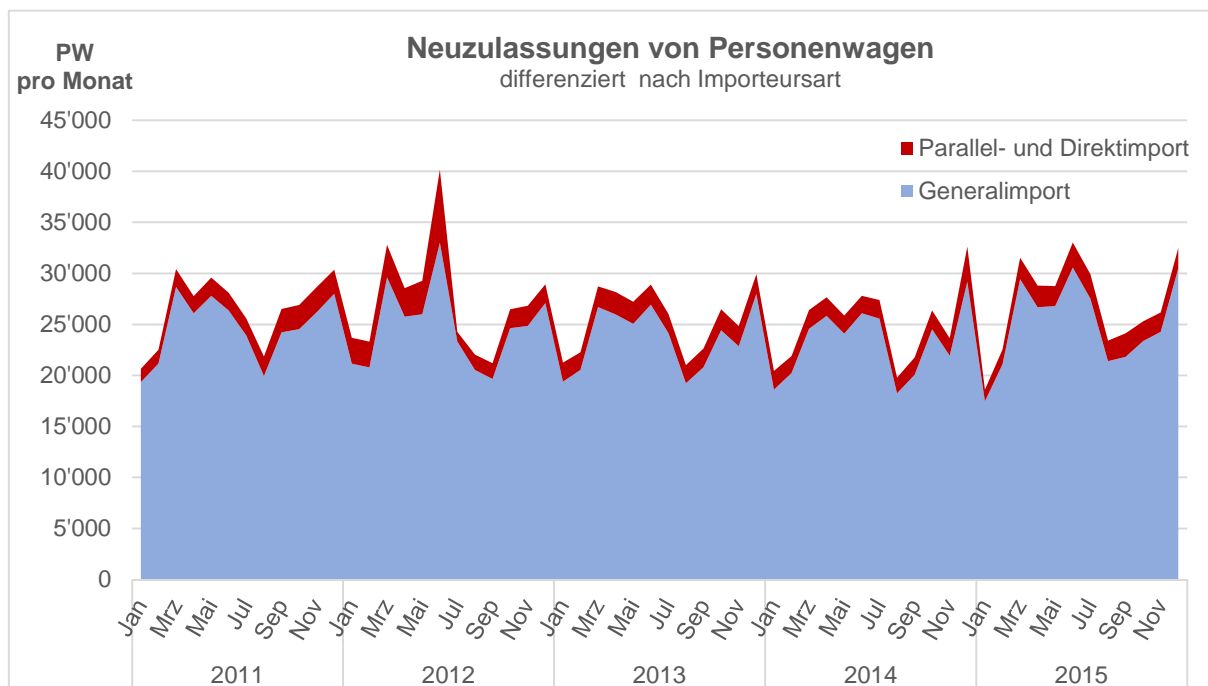
Fiche d'information

Mise en œuvre des prescriptions sur les émissions de CO₂ des voitures de tourisme en 2015

Voitures de tourisme nouvellement immatriculées et émissions de CO₂

En 2015, près de 327 000 voitures de tourisme ont été immatriculées pour la première fois en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. Cela correspond à une augmentation d'environ 22 000 voitures par rapport à l'année précédente. Les prescriptions sur les émissions de CO₂ s'appliquent aussi aux voitures de tourisme qui ont été immatriculées à l'étranger pour la première fois moins de six mois avant leur déclaration en douane suisse.

Le graphique suivant illustre la répartition mensuelle des immatriculations de voitures de tourisme neuves de 2011 à 2015.

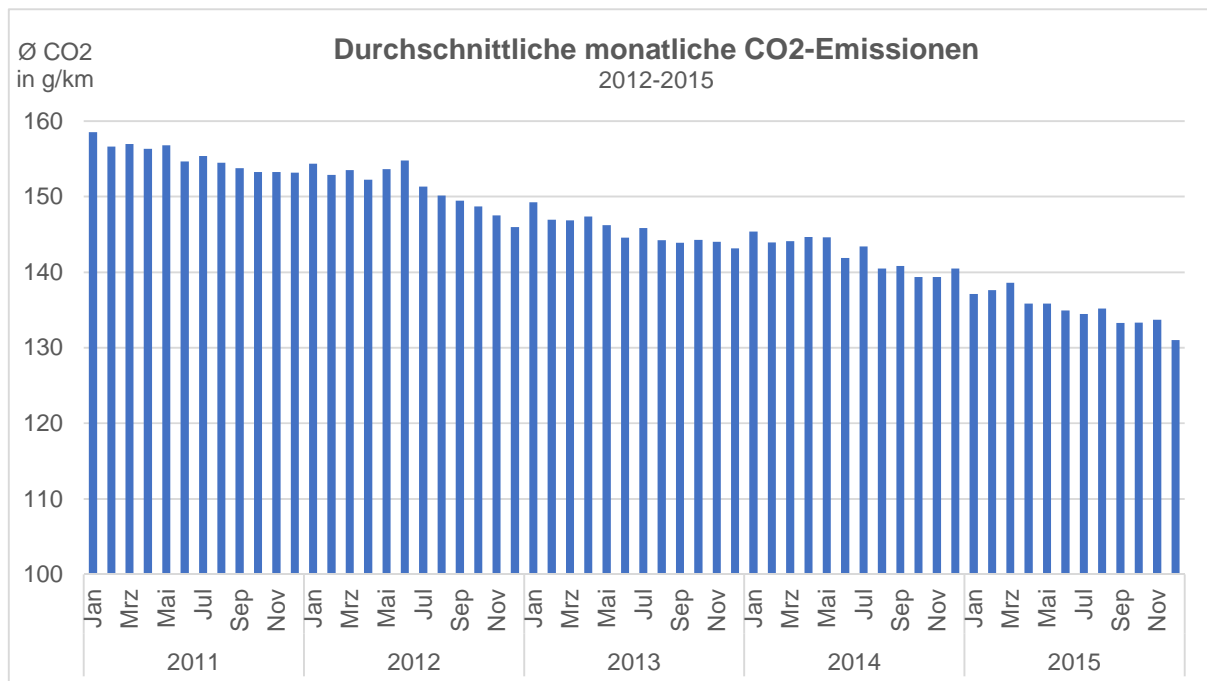


Source des données: OFROU

Les fortes fluctuations du nombre total d'immatriculations et des parts de marché des voitures de tourisme issues des importations parallèles ou des importations directes en 2012 s'expliquent notamment par les effets transitoires découlant de l'introduction des prescriptions sur les émissions de CO₂ le 1^{er} juillet 2012. Depuis le quatrième trimestre 2012, la part de marché mensuelle des importateurs directs et des importateurs parallèles a évolué de manière relativement constante et s'est stabilisée à plus de 7%, atteignant ainsi une valeur identique à celle de 2011.

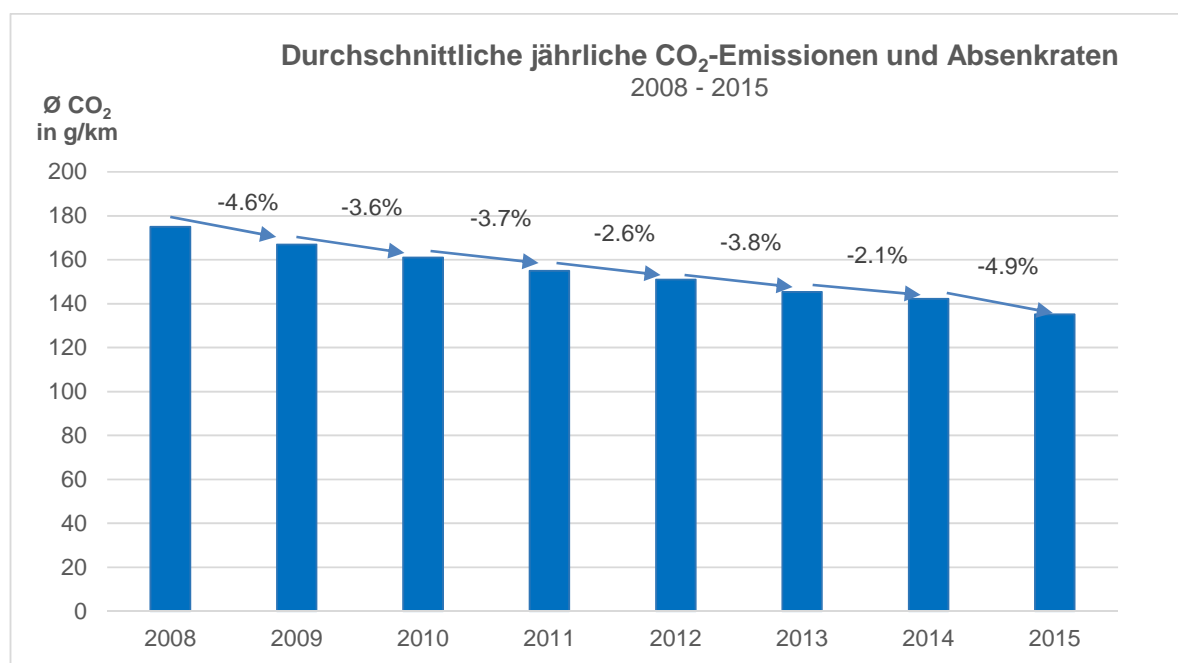


Le graphique suivant illustre l'évolution mensuelle des émissions de CO₂ des nouvelles voitures de tourisme de 2011 à 2015. On observe une tendance à la baisse des émissions de CO₂ spécifiques.



Source des données: OFROU

Les émissions spécifiques de CO₂ du parc de véhicules neufs sont passées de 175 g CO₂/km en 2008 à 135 g CO₂/km en 2015, soit une baisse totale de quelque 23%. La diminution de 4,9% observé en 2015 constitue la plus forte baisse depuis le début le premier relevé effectué par l'OFEN en 2002. La baisse annuelle moyenne pour la période de 2008 à 2015 est de 3,6%.





Source des données: OFROU

En 2015, les émissions moyennes de CO₂ de toutes les voitures de tourisme neuves s'établissaient à près de 135 g CO₂/km. Le poids à vide moyen de tous les véhicules dont l'atteinte des objectifs fixés par les prescriptions de l'ordonnance sur le CO₂ a fait l'objet d'un contrôle atteignait 1583 kg, soit une augmentation de 51 kg par rapport à l'année précédente ou de 76 kg par rapport à 2013.

Importateurs de voitures de tourisme

Tous les importateurs qui souhaitent procéder au décompte global de l'ensemble des voitures de tourisme nouvellement immatriculées doivent être enregistrés auprès de l'OFEN en tant que grands importateurs. En 2015, 93 grands importateurs étaient annoncés auprès de l'OFEN. Ils se répartissent dans les catégories suivantes:

- 77 importateurs individuels, 16 groupements
- 24 importateurs généraux, 69 importateurs parallèles

Les 10 plus grands importateurs totalisaient près de 79% des immatriculations de véhicules en 2015. Sur 93 grands importateurs enregistrés, 67 n'ont dû s'acquitter d'aucune sanction pour les véhicules immatriculés en 2015.

Atteinte des objectifs et respect des valeurs cibles

L'introduction progressive des prescriptions sur les émissions de CO₂ des voitures de tourisme s'est achevée à la fin de l'année 2014. Pour les grands importateurs, cela signifie qu'en 2015, pour la première fois, les émissions de CO₂ de l'ensemble des voitures de tourisme importées ont été prises en compte (en 2014: seuls les 80% présentant les émissions de CO₂ les plus faibles). Pour les petits importateurs, le montant intégral de la sanction s'appliquait depuis le début de 2015 (en 2014: 80%).

Les supercrédits (surpondération des véhicules très peu polluants) ont concerné environ 6000 véhicules dont les émissions de CO₂ étaient inférieures à 50 g CO₂/km, ce qui correspond à plus du double de l'année précédente. Avec près de 3200 immatriculations, les véhicules à propulsion exclusivement électrique étaient les plus représentés dans cette catégorie. Cette évolution est due à l'augmentation des parts de marché des véhicules à motorisation alternative.

Au total, les objectifs pour petits constructeurs et pour constructeurs de niche ont été pris en compte pour environ 26 000 véhicules. En lieu et place d'un objectif dépendant du poids, le calcul s'est fondé, pour ces véhicules, sur une valeur cible fixe selon la liste des objectifs spécifiques applicable pour 2015.

Avec une moyenne de 135 g CO₂/km en 2015, l'objectif global de 130 g CO₂/km a été manqué de peu. Pour calculer la sanction de chaque grand importateur, une valeur-cible spécifique de CO₂ est déterminée pour son parc de véhicules neufs (pour un petit importateur ou un importateur individuel, il s'agit de la valeur cible spécifique au véhicule). Cette valeur-cible est influencée par le poids à vide du véhicule ou du parc de véhicules. La valeur de référence est le poids à vide moyen de tous les véhicules immatriculés pour la première fois en Suisse au cours de l'avant-dernière année civile (Mt₋₂). Comme le poids à vide moyen de tous les véhicules dans le domaine d'application en 2015 dépassait le poids à vide de référence de l'avant-dernière année civile (2013) de 76 kg et que les objectifs spécifiques des petits constructeurs et des constructeurs de niche étaient pris en compte, la valeur cible des importateurs a également augmenté. En même temps, la surpondération des véhicules très peu polluants a réduit les émissions moyennes de CO₂ déterminantes des importateurs. Compte tenu de ces facteurs, les importateurs ont manqué de peu la réalisation de la valeur-cible individuelle (de moins de 5 g CO₂/km pour la plupart), alors que l'écart non pondéré de 5 g CO₂/km par rapport à l'objectif global de 130 g CO₂/km était légèrement supérieur.



Montants des sanctions et frais d'exécution

Au cours de l'année de référence 2015, environ 327 000 véhicules immatriculés avaient l'obligation de satisfaire aux prescriptions sur les émissions de CO₂ et ont fait l'objet d'un contrôle en ce sens. Les tableaux suivants donnent un aperçu chiffré des activités d'exécution, des sanctions prélevées et des frais d'exécution.

	Grands importateurs	Petits importateurs	Total
Voitures de tourisme contrôlées	325'100	2'200	327'300
Recettes	CHF 10'795'000	CHF 1'825'000	CHF 12'620'000
Coûts	CHF 781'000	CHF 690'000	CHF 1'471'000
Recettes nettes	CHF 10'014'000	CHF 1'135'000	CHF 11'149'000

Les recettes nettes d'un montant total de près de 11 149 000 francs sont réparties entre la Suisse et la Principauté de Liechtenstein (FL), dont la part représente 83 000 francs. Le montant de 11 066 000 francs attribué à la Suisse est versé au fonds d'infrastructure. La répartition des coûts et des recettes entre la Suisse et le Liechtenstein pour 2015 est détaillée ci-dessous.

	FL	CH	Total
Voitures de tourisme contrôlées	2'100	325'200	327'300
Recettes	CHF 120'000	CHF 12'500'000	CHF 12'620'000
Coûts	CHF 37'000	CHF 1'434'000	CHF 1'471'000
Recettes nettes	CHF 83'000	CHF 11'066'000	CHF 11'149'000